



Possibilité d'un délai supérieur à 3 mois de séjour pour tourist?

Par Ivy29, le 09/11/2010 à 12:30

Bonjour,

je vais essayer d'expliquer un peu ma situation en attendant que quelqu'un puisse me donner un coup de main !!

je suis mexicaine et je suis venue en France comme touriste (et j'ai pas besoin d'un visa pour faire ça) moi et mon copain (français) nous avons vécu un an et demi au Mexique mais quand nous sommes arrivés en France nous avons décidé de nous marier ici bref, nous avons bien rempli tout le dossier de mariage. Mais après notre audition, on nous a dit que le maire allait saisir le procureur de la république ... pour qu'il puisse donner son avis si on peut se marier ou non..

le fait est que je dois partir en 14 jours au Mexique et le procureur a 15 jours pour donner sa réponse ..

donc je sais plus quoi faire!!

alors je veux vous demander si quelqu'un sait s'il y a une possibilité pour moi de rester un petit plus en France disons 10 jours de plus de mon droit de 3 mois pour que je puisse me marier.

ou peut être sortir de l'union européenne je sais pas en Turquie ou peut être au Maroc pendant deux jours et revenir?

parce que cela c'est moins cher que partir jusqu'au Mexique et je pourrai plus revenir avant au moins 10 mois au peu près.

j'espère vraiment que quelqu'un aie des informations à propos de mon cas

Merci par avance

Par **mimi493**, le **09/11/2010** à **13:42**

Ce n'est pas comme pour les USA, le fait de sortir et puis d'entrer à nouveau ne redonne pas 3 mois de droit au séjour. ça doit être 3 mois par six mois glissant

Peut-être demander une prolongation du visa à la préfecture en produisant le certificat de publication des bans ou tout simplement faire une demande de titre de séjour, ça vous donnera un récépissé.